



# Conditions Générales de Vente (CGV) de Mon Parcours Français (MPF)

---

## 1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les "**CGV**") définissent les modalités et conditions dans lesquelles **Mon Parcours Français** (ci-après "**MPF**") fournit aux clients (ci-après le "**Client**") des services d'accompagnement administratif pour les étrangers en France, notamment en matière d'obtention et de renouvellement de titres de séjour, ainsi que de demandes de naturalisation.

**MPF n'offre aucun conseil juridique.** Conformément à la législation française, toute prestation de conseil juridique est effectuée exclusivement par des avocats partenaires ou choisis librement par le Client.

---

## 2. Choix de l'Avocat et Modalités de Collaboration

### 2.1 Liberté de Choix de l'Avocat

Le Client est libre de choisir son avocat pour toute prestation juridique.

- **Avocat Partenaire Proposé par MPF** : Par défaut, MPF propose un avocat partenaire en fonction des disponibilités du Client et des avocats partenaires, afin de fixer un rendez-vous dans les meilleurs délais. Si le Client accepte, l'avocat partenaire fournira à MPF les éléments nécessaires à l'exécution de la mission, notamment :
  - La procédure à suivre.
  - La liste des documents requis.
  - Les démarches à effectuer.
  - Les modalités et lieux de réalisation des démarches.
  - La vérification du dossier avant son envoi aux autorités compétentes.
- **Demande d'un Autre Avocat Partenaire** : Le Client a le droit de demander un autre avocat partenaire. MPF n'impose aucun avocat au Client et s'engage à proposer des avocats partenaires alternatifs en fonction des disponibilités.
- **Avocat Non Partenaire** : Si le Client choisit un avocat non partenaire, cet avocat devra fournir à MPF les éléments susmentionnés pour permettre à MPF de mener à bien sa mission. Il incombe au Client de s'assurer que son avocat communique ces informations à MPF. Les honoraires de l'avocat non partenaire sont à la charge exclusive du Client, et MPF n'intervient pas dans la relation entre le Client et cet avocat.

### 3. Autorisation de Communication des Informations

Le Client **autorise expressément** l'avocat partenaire à communiquer à MPF les informations et instructions nécessaires à l'exécution de la mission d'accompagnement administratif, dans le respect des règles de confidentialité et de déontologie applicables. Cette autorisation est indispensable pour permettre à MPF de mener à bien sa mission.

---

### 4. Obligations et Responsabilités du Client

Le Client s'engage à :

- **Fourniture des Documents** : Transmettre à MPF des documents authentiques, exacts et complets dans un délai de **quatre (4) mois** à compter de la signature du contrat. Si les documents ne sont pas fournis dans ce délai, le dossier sera considéré comme abandonné.
    - **Reprise du Dossier Abandonné** : La reprise d'un dossier abandonné entraînera des frais de dossier supplémentaires de **500 € HT**.
    - **Clôture Définitive** : Au-delà de **six (6) mois** d'inactivité, la procédure sera clôturée définitivement, et toute reprise nécessitera un nouveau paiement intégral.
  - **Exactitude des Informations** : Garantir l'exactitude et la véracité des informations communiquées. Le Client est seul responsable des conséquences résultant de documents incorrects, incomplets ou frauduleux.
  - **Respect des Obligations Contractuelles** : Se conformer aux dispositions des présentes CGV et régler le prix des prestations conformément aux modalités convenues.
- 

### 5. Obligations et Responsabilités de MPF

MPF s'engage à :

- **Obligation de Moyens** : Mettre en œuvre tous les moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation des prestations définies au contrat.
- **Confidentialité** : Assurer la confidentialité des informations et documents communiqués par le Client, en conformité avec la réglementation en vigueur et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (**RGPD**).
- **Information du Client** : Tenir le Client informé de l'avancement de son dossier et répondre à ses demandes dans les meilleurs délais.

MPF est tenue à une **obligation de moyens** et non de résultat. Elle ne garantit pas l'issue favorable des démarches entreprises auprès des administrations compétentes et ne saurait être tenue responsable en cas de refus du dossier par les autorités françaises.

---

### 6. Tarification et Modalités de Paiement

- **Tarifs des Prestations** : Les prestations de MPF sont proposées sous forme de forfaits dont les tarifs sont communiqués au Client avant la conclusion du contrat.

- **Modalités de Paiement** : Le paiement est dû intégralement à la commande. Les moyens de paiement acceptés sont précisés au Client lors de la signature du contrat.
  - **Honoraires des Avocats Partenaires** : MPF prend en charge les honoraires des avocats partenaires à hauteur maximale de **200 € HT**. Tout dépassement de ce montant est à la charge exclusive du Client. MPF n'a aucun droit de regard sur les conventions d'honoraires librement conclues entre l'avocat partenaire (ou non) et le client.
  - **Honoraires des Avocats Non Partenaires** : Les honoraires des avocats non partenaires sont à la charge exclusive du Client, qui doit régler directement ces honoraires à l'avocat concerné.
  - **Défaut de Paiement** : En cas de non-paiement total ou partiel des sommes dues par le Client, MPF se réserve le droit de suspendre ou de résilier l'exécution des prestations, sans préjudice de toute action en recouvrement des sommes impayées. Les frais engagés pour le recouvrement des créances impayées seront à la charge exclusive du Client.
- 

## 7. Limitation de Responsabilité

MPF ne pourra être tenue responsable, notamment des répercussions sur la situation administrative du client (perte de l'emploi, impossibilité de voyager, etc...) :

- **Des Délais Administratifs** : Des délais de traitement des dossiers par les administrations publiques, indépendants de sa volonté.
- **Des Décisions Administratives** : Des décisions prises par les autorités compétentes, y compris le refus de délivrance ou de renouvellement de titres de séjour ou de naturalisation.
- **Des Informations Fournies par le Client** : Des conséquences résultant de documents ou informations incorrects, incomplets ou frauduleux fournis par le Client.

Aucune demande de remboursement ne sera acceptée en cas de refus administratif du dossier, sauf en cas de faute lourde imputable à MPF.

---

## 8. Conservation et Gestion des Données Personnelles

Conformément au **RGPD**, MPF s'engage à protéger les données personnelles du Client.

- **Durée de Conservation** : Les données et documents fournis sont conservés jusqu'à la naturalisation du Client, afin de l'accompagner tout au long de ses démarches. Sur simple demande écrite du Client, MPF procédera à l'effacement de l'ensemble de ses données personnelles.
  - **Absence de Conservation des Originaux** : MPF ne conserve aucun document original. La gestion de l'envoi des documents originaux aux autorités compétentes incombe exclusivement au Client.
-

## 9. Annulation et Résiliation

- **Annulation par le Client** : Les prestations de MPF étant proposées sous forme de forfaits, **aucun remboursement n'est possible une fois la prestation commencée**, même en cas d'annulation par le Client, les diligences seront suspendues car elles sont guidées par la volonté du client.
  - **Résiliation par MPF** : MPF se réserve le droit de résilier le contrat sans préavis ni remboursement en cas de manquement du Client à ses obligations, notamment en cas de fourniture de faux documents ou de défaut de paiement.
  - **Inactivité du Client** : Si le Client ne fournit pas les documents requis dans un délai de quatre (4) mois à compter de la signature du contrat, le dossier sera considéré comme abandonné. La reprise du dossier entraînera des frais supplémentaires de **500 € HT**. Au-delà de six (6) mois d'inactivité, la procédure sera clôturée définitivement, et toute reprise nécessitera un nouveau paiement intégral.
- 

## 10. Défaut de Paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel du prix des prestations, MPF se réserve le droit de suspendre immédiatement les services et de résilier le contrat de plein droit, sans préjudice de toute action en recouvrement des sommes dues. **Les frais engagés pour le recouvrement des créances impayées seront à la charge exclusive du Client.**

---

## 11. Force Majeure

MPF ne pourra être tenue responsable de tout manquement à ses obligations contractuelles en cas de **force majeure** telle que définie par la jurisprudence française, incluant, sans s'y limiter, les grèves, les catastrophes naturelles, les pandémies, les conflits armés, ou tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible rendant impossible l'exécution des prestations.

---

## 12. Propriété Intellectuelle

Tous les documents, informations, textes, graphiques, images, photographies ou tout autre contenu diffusé par MPF sont protégés par le **droit de la propriété intellectuelle**. Toute reproduction, représentation ou utilisation, totale ou partielle, sans autorisation expresse de MPF est strictement interdite et constitutive de contrefaçon.

---

## 13. Droit Applicable et Jurisdiction Compétente

Les présentes CGV sont régies par le **droit français**. En cas de litige relatif à la formation, l'exécution ou l'interprétation des présentes CGV, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de MPF.

---

#### 14. Dispositions Finales

- **Nullité Partielle** : Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision judiciaire définitive, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.
  - **Non-Renonciation** : Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes CGV ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.
- 

#### 15. Acceptation des CGV

La signature du contrat, la signature des présentes Conditions Générales de Vente, le paiement ou la validation de la commande impliquent l'acceptation sans réserve par le Client des présentes CGV.

---

*Pour toute question relative aux présentes Conditions Générales de Vente, le Client est invité à contacter MPF via les coordonnées fournies sur le site internet (<https://monparcoursfrancais.fr>).*

---